

Compte-rendu de la réunion du conseil consulaire.

Rédigé par Pascal Badache, vice-président du conseil consulaire.

Les conseillers consulaires de la circonscription du Danemark ont tenu leur première réunion le 26 juin 2014 à 9h00 dans les locaux de l'ambassade de France au Danemark sous la présidence de M. François ZIMERAY, Ambassadeur de France au Danemark. M. Olivier PRIOU, Consul-adjoint, Chef de section consulaire, secrétaire de séance, a rédigé le procès-verbal, qui, une fois validé et signé par les conseillers consulaires, devra être publié sur le site du Consulat (art. 16 alinéa 5 du décret no 2014-144 du 18 février 2014).

Dans l'attente de cette publication, voici les points saillants à retenir de cette première réunion:

Les 3 conseillers consulaires de la circonscription du Danemark, MM. Pascal BADACHE, Luc DE VISME et Mme Marie-José CARON (ordre des déclarations de candidature), étaient présents.

Après avoir adressé ses félicitations aux élus, M. l'Ambassadeur a procédé à l'ouverture des débats suivant l'ordre du jour :

1. Election du vice-président du conseil consulaire
2. Aspects pratiques de la collaboration entre la section consulaire et les conseillers consulaires
3. Présentation d'un rapport d'activité
4. Divers

1. Election du vice-président du conseil consulaire.

Le conseil consulaire a élu M. Pascal BADACHE comme vice-président. La durée de son mandat est de 6 ans. Le rôle du vice-président du conseil consulaire consiste essentiellement à assister le président du conseil consulaire (art. 3 alinéa 4 de loi du 22 juillet 2013).

2. Aspects pratiques de la collaboration entre la section consulaire et les conseillers consulaires.

Les textes prévoient que les membres du conseil consulaire sont convoqués au moins 21 jours avant la date de la réunion (art. 11 du décret no 2014-144 du 18 février 2014). Afin de

tenir compte des obligations des conseillers, ces derniers seront convoqués 28 jours à l'avance.

Les conseillers consulaires ont dorénavant la possibilité d'utiliser un bureau dans les locaux de la Section consulaire pour tenir des permanences.

Les conseillers consulaires ont la possibilité de mettre en ligne leurs données de contact sur le site de l'ambassade.

3. Présentation d'un rapport d'activité.

Un rapport d'activité consulaire a été remis aux conseillers consulaires. Ce rapport est composé de deux parties. La première partie est consacrée à la communauté française au Danemark (Nombre des Français inscrits, structure par sexe, par âge, par nationalité, par date d'inscription, par répartition géographique, les élections 2014 et la sécurité). La deuxième partie est consacrée à l'activité consulaire 2013 (Services administratifs, action sociale – essentiellement les bourses scolaires –, les services aux Français du sud de la Suède, et les services aux étrangers. Il est à rappeler que le CCPAS (Comité consulaire pour la protection et l'action sociale) ne compte aucun allocataire et que le CCEFP (Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle) a été dissous en 2009.

4. Divers

M. l'Ambassadeur a informé les conseillers consulaires de sa décision de ne pas organiser de 14 juillet considérant que les « publics ciblés » ne sont pas à Copenhague à cette date. M. Christophe PREMAT, député des Français d'Europe du nord, sera en déplacement à Copenhague à cette date. Les conseillers consulaires disponibles seront associés à ce déplacement.

M. l'Ambassadeur a fait part aux conseillers consulaires de sa décision de « maintenir l'actuelle grille de conversion des notes du baccalauréat français vers le baccalauréat danois ». Sa décision est motivée par le fait qu'une grille moins favorable a été « imposée par l'administration danoise de façon unilatérale et sans parallélisme de forme juridique avec le texte instaurant l'ancienne grille ».

